

**Inauguration du parc photovoltaïque
HELIOS BAY de la Tontouta
Société VERDI
Vendredi 7 mai 2010**

Intervention de Monsieur Jean-Louis D'ANGLEBERMES,
membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Mesdames et messieurs les élus,
Mesdames et messieurs,

Ce parc photovoltaïque, dont la production contribue à répondre aux besoins de la distribution publique, est le premier de cette importance sur le sol calédonien. Sa puissance installée, 2,1 mégawatts, est environ 100 fois plus élevée que celle de la barrière de péage de la Savexpress.

D'autres réalisations devront suivre. Une donnée peut en effet illustrer le chemin restant à parcourir en matière de solaire raccordé au réseau : cette centrale photovoltaïque ne répond qu'à environ 0,15 % des besoins du pays (3 gigawatt-heure par an pour cette ferme, contre 2 000 gigawatt-heure par an de consommation électrique totale, y compris SLN).

Nous devons donc progresser sur le photovoltaïque raccordé au réseau, c'est une évidence. Toutefois, l'objectif précis à atteindre, la vitesse à laquelle nous devons progresser, et les moyens que nous devons mettre en œuvre pour y arriver, nécessitent une réflexion approfondie : cette technologie, en effet, présente d'importants avantages, mais aussi de notables inconvénients, qui la pénalisent par rapport à d'autres technologies.

Les atouts, tout d'abord. La production photovoltaïque permet d'éviter d'acheter des combustibles fossiles, ce qui améliore donc notre niveau de dépendance énergétique. Ainsi, on peut estimer que la centrale photovoltaïque de La Tontouta va éviter de brûler chaque année, dans la centrale de Népoui, 660 tonnes de fioul. Et, donc, qu'elle va générer pour la balance extérieure du territoire une économie de près de 35 millions de francs CFP par an. Mais cette économie annuelle ira certainement croissant avec le temps, car la raréfaction des énergies fossiles ne peut qu'entraîner leur renchérissement. Ainsi par exemple Claude Mandil, qui fut directeur de l'agence internationale de l'énergie, soulignait en avril 2008, dans un rapport au premier ministre, la probabilité « *que le monde connaisse une crise pétrolière très sérieuse au cours de la prochaine décennie, avec des prix extrêmement élevés* ».

Un autre avantage notable de la production d'électricité photovoltaïque est qu'elle se fait avec relativement peu d'émissions de gaz à effet de serre. Ainsi, le fioul que l'on aura plus à brûler à Népoui, grâce à cette ferme photovoltaïque, représente une économie de 2 000 tonnes de CO₂ par an. C'est un bon début, dans le but d'inverser la tendance de fond à l'œuvre en Nouvelle-Calédonie, qui nous conduit à faire perpétuellement progresser nos émissions de CO₂. Or, nous sommes très attachés, vous le savez, à ce que notre pays trouve sa juste place dans le mouvement mondial de prévention des émissions de gaz à effet de serre, et à ce que nous utilisions tous les leviers possibles pour limiter ou compenser notre contribution à de telles émissions.

Moindre dépendance énergétique, anticipation vis-à-vis du renchérissement des combustibles fossiles, lutte contre le réchauffement climatique : voilà trois bonnes raisons de développer le photovoltaïque. Ce constat peut être étendu à l'ensemble des énergies renouvelables, lesquelles, sauf exception, contribuent en outre mieux à l'économie et à l'emploi local que ne le font les énergies fossiles.

Le développement des énergies renouvelables constituera donc, bien sûr, l'un des axes forts dans la réflexion que le gouvernement vient d'initier, et qui doit permettre d'adopter, vers la fin 2010 ou le début de 2011, un « schéma de l'énergie et du climat ». Ce dernier fixera les grandes orientations, pour une vingtaine d'années, de la politique énergétique de la Nouvelle-Calédonie. Cette politique devra garantir au pays la sécurité de son approvisionnement énergétique, limiter son coût, réduire sa dépendance énergétique, et minimiser son impact sur l'environnement.

Le développement du photovoltaïque devra faire partie de ces grands objectifs, mais, pour autant, nous ne souhaitons pas que cela se fasse à n'importe quelles conditions. Or, pour fixer avec ambition et réalisme les grands objectifs du pays en la matière, nous devons affronter avec rigueur deux problèmes significatifs que nous pose cette technologie : son coût, et sa non-permanence.

La production d'électricité d'origine photovoltaïque nécessite en effet des niveaux d'investissement très significativement plus élevés que ceux des autres moyens de production électrique. Cette ferme de La Tontouta a ainsi représenté un investissement d'1 milliard 350 millions de francs CFP, soit, en proportion du nombre de kilowatt-heure produits annuellement, environ 10 fois plus que la centrale de Prony.

Avec un coût d'investissement aussi élevé, et même avec des frais de fonctionnement et d'entretien quasi-nuls, le prix de revient du kilowatt-heure est au global très pénalisant, et place le coût de la tonne de CO₂ évitée beaucoup plus haut que ce qui est constaté avec d'autres techniques. De plus, les entreprises et les ménages calédoniens se plaignent déjà, à juste titre, de payer leur électricité relativement cher, et ce problème serait aggravé si nous imposions à ENERCAL, concessionnaire du réseau calédonien de transport d'électricité, de racheter cette électricité à son prix de revient réel.

Toutefois, la ferme photovoltaïque de La Tontouta a vu 63% de son coût pris en charge par la défiscalisation : la Nouvelle-Calédonie a accordé au projet un avantage fiscal de près de 400 millions de francs CFP, en complément des 450 millions accordés par l'Etat. Grâce à cela, les conditions de rachat de l'électricité, convenues entre ENERCAL et les promoteurs du projet, ont été beaucoup plus raisonnables. Le tarif retenu après négociation est 18 francs CFP par kilowatt-heure, ce qui est relativement raisonnable par rapport au coût actuel de l'électricité d'origine fossile : à titre de comparaison, sur Népoui, la seule fourniture de fioul revient actuellement à 12 francs CFP par kilowatt-heure, et il faut rajouter à cela les charges d'exploitation et d'entretien de la centrale.

Cela ne fut néanmoins pas tout à fait simple d'aboutir à ce résultat, car le précédent gouvernement avait prévu un tarif de 28 francs CFP par kilowatt-heure, c'est-à-dire 56% plus cher que le tarif que nous avons obtenu par la négociation. Un arrêté avait été pris en ce sens fin avril 2009, et un projet de convention établi avec ENERCAL, prévoyant le rachat de la production de la ferme photovoltaïque de La Tontouta à 28 francs du kilowatt-heure et, en contrepartie, l'attribution d'une subvention annuelle de la Nouvelle-Calédonie, d'un montant de 50 millions de francs. Ce montage, coûteux pour le contribuable et généreux pour les promoteurs du projet, ne résolvait pas, en pratique, le problème du montage financier, puisque les banquiers n'avaient pas la garantie que ce tarif, conditionné à une décision annuelle de

subvention, serait effectivement appliqué sur la durée de vie du projet. Fort heureusement pour tous, une solution a donc pu être trouvée.

Nous allons maintenant pouvoir suivre de près l'expérience ainsi conduite avec la société VERDI, afin de mieux cerner le potentiel photovoltaïque de la Nouvelle-Calédonie, car celui-ci est encore insuffisamment bien connu. Ce suivi nous permettra d'évaluer des projets futurs, pour lesquels nous espérons bénéficier d'une baisse généralisée des coûts, le photovoltaïque bénéficiant encore à la fois de perfectionnements techniques et d'importantes économies d'échelle dues à l'augmentation du nombre de projets de par le monde. A titre d'illustration, les prix mondiaux ont baissé d'environ un tiers, depuis le jour où les panneaux que nous avons devant nous ont été commandés. Nous aurons bien besoin de cette diminution des coûts, car, aujourd'hui, les fortes contraintes budgétaires subies par la Nouvelle-Calédonie nous mettent dans l'impossibilité de maintenir pour de tels projets l'avantage de la défiscalisation locale.

Toutes ces considérations sur le coût des projets, les rendements électriques, la fiscalité, la durée d'amortissement, seront prises en compte dans les réflexions dans le cadre du schéma de l'énergie et du climat : nous saurons ainsi mieux cerner le prix de revient réel du kWh qui en découle, et, ensuite, comparer les différentes technologies entre elles. C'est à ce stade seulement que nous pourrons nous fixer un objectif de développement, tenant compte des besoins, de l'équilibre général du réseau, des avantages environnementaux et des impacts sur le prix payé par l'utilisateur.

Un élément à prendre en compte à ce sujet est le fait que l'électricité d'origine solaire est « intermittente », c'est-à-dire que l'on n'est jamais certain de disposer de la puissance installée, au moment où l'on en a besoin. Il en va de même de l'énergie éolienne. Or, l'« expertise collégiale » sur l'énergie, réalisée sous la coordination de l'IRD à la demande du gouvernement, et dont les travaux ont été restitués le 3 mars dernier, a bien mis en lumière que l'insertion, sur le réseau calédonien, de ces énergies aléatoires, nécessiterait des dépenses nouvelles, afin de pouvoir correctement faire face à des situations de sous-production. Il s'agira :

- soit de mettre en place des moyens permettant un « effacement » temporaire de la demande,
- soit de prévoir dans le parc de production électrique des surcapacités permettant de sécuriser l'alimentation électrique – l'hydraulique peut par exemple être utilisée d'une manière plus complémentaire à l'éolien et au photovoltaïque,
- soit de développer des capacités de stockage de l'énergie.

Tout cela renforce malheureusement les coûts, et illustre la difficulté qu'il y a à concevoir un développement équilibré de l'électricité.

Dans quelques mois, le schéma de l'énergie et du climat formulera des objectifs et des moyens en termes de promotion des énergies renouvelables, et, comme on vient de le voir, de très multiples questions doivent être appréhendées pour tracer le cap de l'intérêt général. Quoiqu'en pensent les promoteurs des énergies renouvelables, la Nouvelle-Calédonie saura, car c'est son intérêt, rester très méthodique et prudente dans ses réflexions sur le juste tarif de rachat des énergies renouvelables, tout en cherchant à promouvoir ces énergies qui constituent une voie importante pour diminuer la part de notre électricité provenant de combustibles fossiles.

Je vous remercie.